tre Saint-Père

des vertus

e, si la volonté liaires; elle y œux, elle y est

habitudes qui cu au noviciat. de chrétien et d'une volonté mis garder par

igent à propos,
l a cinq années
eux triennaux.
près vingt-huit
vœux annuels
pontanée de la
le peur que sa
ait l'objet d'un
pendant, d'une
des vœux.
rœu seulement

a réglé que les t persévérance

est confié à la

c'est la Règle.

size ans dans les

essentiels par le pape Benoît XIII, à peine retouchée en des points accessoires par les chapîtres généraux, la Règle règne en souveraine. Le supérieur général, élu à vie par le chapître, en est le fidèle et vigilant gardien. Douze assistants, qui résident près de lui et ont été élus par le chapître, forment son conseil. Les visiteurs le représentent périodiquement près de chaque communauté. Dans chaque maison, enfin, le directeur incarne la Règle. Rien ne se fait sans lui ; mais lui-même ne prend aucune détermination sans en référer au supérieur général. Ainsi, dans ce puissant organisme, l'arbitraire et l'imprévu sont également écartés.

Le travail du Frère est contrôlé sans cesse par des inspecteurs. Le directeur de chaque établissement en inspecte toutes les classes constamment; le visiteur, à son tour, s'assure que tout se passe selon l'ordre. Les classes peuvent être visitées aussi par des ecclésiastiques, surtout par le curé de la paroisse.

Telle est, en résumé, la Règle à laquelle s'assujettit le Frère des Ecoles chrétiennes. Elle ne se dessaisit de lui à aucun instant du jour et de la nuit; du moment qu'elle a pris possession de lui dans le noviciat, elle le porte, comme une mère dans ses bras, jusqu'au terme de sa vie. Jusque dans la mort, elle l'assiste par les suffrages des Frères. Elle n'est jamais dure pour lui, mais elle est toujours forte. Loin d'anéantir sa volonté, elle l'excite et la pousse. Si l'obeissance y est parfaite, l'initiative n'y est point éteinte.

Du reste, depuis deux siècles qu'elle existe, elle a fait ses preuves; elle subsiste toujours, sans avoir été entamée. Parce qu'elle est forte, d'aucuns diraient austère, elle a été féconde; cent deux Frères la pratiquaient dans vingt-trois communautés, en 1717; l'an 1900, vingt mille Frères vivent de son influence en quinze cents communautés. La bénédiction du nombre a été égalée par la multiplicité des œuvres. Sans rien perdre de sa primitive rigidité, la Règle trouve un rajeunissement perpétuel dans sa facilité d'adaptation aux exigences des temps nouveaux.

AUX PRIERES

Sr Saint-Ernest, née Adèle-Coriune Berthelot, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Mme Etienne Roby, née Ranger, décédée à Montréal.

Sa Marie-Honorine Dupuis, dite Sœur Saint-Isidore, des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Edmonton.